

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/01/2023

Date d'affichage : 24/01/2023

Séance du 31 Janvier 2023 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

<u>Elus</u> :	11
<u>En exercice</u> :	11
<u>Présents</u> :	9
<u>Absents</u> :	2

Nombre de conseillers :

Présents : BELINGHERI Christine, SERVIERE Martine, CORNELOUP Alain, RODEGHIERO Chantal, FLAMMIER Gisèle, BOUCHET Anne-Laure, GENOUX Joël, RAFFIN Vincent

Absents : GLADCZUK Nathalie, CARRON Olivier.

Secrétaire de séance : BELINGHERI Christine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n°2023-01 : Modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Savoie.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a adopté une modification de ses statuts par délibération du 10 novembre 2022 afin d'intégrer des dispositions introduites par la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019.

Les modifications sont consultables en mairie.

Le conseil municipal est invité à délibérer et :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie présentée ci-dessus
- **APPROUVE** le projet de statuts ci-annexé.

Point n° 2 de l'ordre du jour

Délibération n°2023-02 : Demande de subvention classe découverte pour l'école de Coise**Monsieur le Maire,**

Expose aux membres du Conseil Municipal que l'école de Coise organise une classe découverte qui se déroulera à Aillon le Jeune du 26 au 27 janvier 2023.

Le coût du séjour s'élève actuellement à 125 € par élève. Deux enfants de Villard d'Héry sont concernés par ce projet, afin de compléter la participation de l'APE, de la coopérative scolaire et des familles, l'École demande une aide financière de 28 € par élève, soit 56€ au total pour les deux enfants concernés.

Propose, afin de réduire la dépense des familles, une participation de 28€ par enfant soit un montant total de 56€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte qui aura lieu du 26 au 27 janvier 2023 à Aillon le Jeune pour les élèves de l'école de Coise.

Cette participation pour les 2 élèves de Villard d'Héry sera de **28 € par enfant soit un montant total de 56 €.**

Voté à l'unanimité.

Point n° 3 de l'ordre du jour

Délibération n°2023-03 : Demande de subvention classe découverte pour l'école de Châteauneuf

Monsieur le Maire,

Expose aux membres du Conseil Municipal que l'école de Châteauneuf organise une classe découverte qui se déroulera au refuge de l'Etendard, avec des guides de moyenne montagne pour découvrir le milieu et le glacier, du 19 au 21 juin.

Le coût du voyage et séjour s'élève actuellement à 157 € par élève. Dix enfants de Villard d'Héry sont concernés par ce projet,

Propose, afin de réduire la dépense des familles, une participation de 40 € par enfant soit un montant total de 400€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte qui aura lieu du 19 au 21 juin, et se déroulera au refuge de l'Etendard, avec des guides de moyenne montagne pour découvrir le milieu et le glacier

Cette participation pour les 10 élèves de Villard d'Héry serait de **40 € par enfant soit un montant total de 400€.**

Voté à l'unanimité.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Délibération n°2023-04 : Actualisation des prix de vente de concession de terrain et de colombarium

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide que le prix des concessions dans le cimetière communal sera de :

- Pour une concession de 2.5m x 1m pour une période de 30 ans sera de 50€ (cinquante euros)
- Pour une concession de 2.5m x 2m pour une période de 30 ans sera de 100 € (cent euros)

Une case du colombarium pour une durée de trente ans sera vendue 610€ (six-cent-dix euros).

Voté à l'unanimité.

Fin de la Séance du 31 Janvier 2023.

